

NEWSLETTER

La CFTC place les salariés au coeur de ses priorités !



ÉCOUTER
DÉFENDRE



ACCOMPAGNER
AÉRIR



OBTENIR
DES RÉSULTATS

Intérimaires, Permanents, deux forces, une équipe !

PERMANENTS / INTÉRIMAIRES : LA CFTC VOUS INFORME



INTÉRIMAIRES / PERMANENTS :
Ce qui change au 1er septembre



Arrêts maladie : la prescription initiale est en principe limitée à 31 jours et chaque prolongation à 62 jours, sauf justification médicale.



Retraites : Certaines règles de carrière longue évoluent, certaines majorations liées aux enfants sont mieux prises en compte.



Prélèvement à la source : votre taux peut évoluer à la rentrée selon votre déclaration.



INTÉRIMAIRES :
NÉGOCIATIONS CDII



La CFTC demande la reprise des discussions afin de faire évoluer le statut des salarié(e)s en CDII chez Adecco et au niveau de la branche.

Nos priorités : rémunération, protection sociale, prévoyance, reconnaissance des parcours et sécurisation durable des emplois.



PERMANENTS : DACO
LA CFTC GAGNE LE PROCÈS SUR L'ANNUALISATION EN JUSTICE



La CFTC constate toujours une dégradation des conditions de travail : surcharge de travail, effectifs insuffisants, organisation sous tension et manque de reconnaissance.

La décision rendue sur l'annualisation du temps de travail constitue un repère important. Nous restons vigilants sur les effets concrets pour les salariés.



PERMANENTS :
POLITIQUE SOCIALE



La CFTC alerte sur une politique sociale trop éloignée de la réalité du terrain. Entre les transformations liées à la TSC, l'externalisation de certaines activités de la DACO, les recrutements insuffisants et la dégradation progressive des conditions de travail, les équipes s'épuisent.

La CFTC demande la mise en œuvre de mesures concrètes et un dialogue social recentré sur les salariés et un dialogue social recentré sur les salariés.



POUVOIR D'ACHAT :
DEMANDE DE PRIME CARBURANT



La CFTC réitère sa demande d'ouverture à la négociation pour l'attribution d'une prime exceptionnelle carburant.

Selon le dispositif retenu, cette aide peut bénéficier d'exonérations dans les conditions et limites prévues par les textes.

Pour les salariés contraints d'utiliser leur véhicule, ce serait une mesure concrète, rapide et utile face au coût des déplacements.

La CFTC demande l'ouverture rapide de discussions.



Pouvoir d'achat : des mesures concrètes maintenant



Retrouvez tous ces sujets
dans leur intégralité sur notre site



<https://cftc adecco.com>



contact@cftc adecco.com

